



Conseil de santé d'Ottawa PROCÈS-VERBAL 15

Le lundi 8 février 2021, 17 h

Par participation électronique

Personne-ressource pour le Conseil de santé d'Ottawa :

Diane Blais, Secrétariat du Conseil de santé

613-580-2424, poste 21544

Diane.Blais@Ottawa.ca

Membres du Conseil :

Président : K. Egli

Vice-présidente : T. DeGiovanni

**Membres: E. Banham, J. Cloutier, E. El-Chantiry, G. Gower, T. Kavanagh,
L. Leikin, S. Menard, S. Pinel, P. Tilley**

Le Conseil de santé d'Ottawa s'est réuni par Zoom, le lundi 8 février 2021 à 17 h.

La secrétaire du Conseil de santé assure la présidence du début de la réunion jusqu'à la confirmation du président.

Le conseiller Keith Egli, président du Conseil de santé, préside le reste de la réunion.

APPEL NOMINAL

Tous les membres participent.

ABSENCES

Aucune absence n'a été signalée.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES)

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux de la réunion du 30 novembre 2020.

CONFIRMÉS

COMMUNICATIONS

Sept éléments de communication ont été reçus (versement au dossier par le Secrétariat du Conseil de santé).

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Motion 15/1

Proposée par membre Banham

IL EST RÉSOLU QUE le rapport intitulé Confirmation de présidence et de vice-présidence, le Rapport verbal du président du Conseil de santé, le Rapport verbal de la médecin chef en santé publique, et les rapports intitulés : Leçons tirées du travail effectué dans les foyers de soins de longue durée (FSLD) durant la pandémie de COVID-19, Réponse à la pandémie de COVID-19 – Préparer l'avenir et mieux reconstruire, et Plan stratégique de Santé publique Ottawa pour 2019-2022 – Bilan de l'année 2020, soient reçus et examinés;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les règles de procédure soient suspendues afin de recevoir et d'examiner le rapport intitulé Soumission de Santé publique Ottawa au gouvernement de l'Ontario sur les consultations préalables au Budget de 2021 en raison de la date limite de soumission du 12 février 2020.

ADOPTÉE

1. CONFIRMATION DE PRÉSIDENCE ET DE VICE-PRÉSIDENCE

ACS2021-OPH-BOH-0001

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa :

- 1. Confirme l'élection du conseiller Keith Egli en tant que président pour l'année 2021, décision qui doit être confirmée lors de la première réunion du Conseil chaque année de son mandat, comme l'exige la Loi sur la protection et la promotion de la santé;**
- 2. Confirme l'élection de la membre Tammy DeGiovanni en tant que vice-présidente pour 2021, décision qui doit être confirmée lors de la première réunion du Conseil chaque année de son mandat, comme**

l'exige la Loi sur la protection et la promotion de la santé.

ADOPTÉ

Au terme d'un processus d'approbation sur consentement, le Conseil examine les points à l'étude selon l'ordre dans lequel ils apparaissent à l'ordre du jour.

2. RAPPORT VERBAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SANTÉ

ACS2021-OPH-BOH-0002

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa prenne connaissance de ce rapport verbal à titre d'information.

REÇU

Le président Egli débute en annonçant au Conseil les décisions du gouvernement provincial concernant la levée graduelle des restrictions liées à la COVID-19 et le retour à un code de couleurs appliqué aux régions. Il mentionne trois initiatives en matière de santé mentale : la séance de conseils d'experts sur la santé mentale qui s'est tenue en direct sur YouTube le 19 janvier; une séance de discussion virtuelle sur la santé mentale et les dépendances chez les jeunes, prévue pour le 11 février; et le lancement, au début du mois de mars, de la deuxième édition de la campagne vidéo *Si t'avais une minute*. Il souligne ensuite que février est le Mois du cœur, et donne quelques conseils pour rester en santé. Il annonce en conclusion la récente promotion de la vice-présidente Tammy DeGiovanni au poste de cheffe des soins infirmiers et vice-présidente des soins actifs au CHEO, et la félicite pour sa nomination.

Les discussions durent environ 10 minutes. Le Conseil prend ensuite acte du rapport. Le rapport verbal du président se trouve dans la note de service ci-jointe.

3. RAPPORT VERBAL DE LA MÉDECIN CHEF EN SANTÉ PUBLIQUE

ACS2021-OPH-MOH-0001

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa prenne connaissance de ce rapport verbal à titre d'information.

REÇU

La Dre Etches profite de son rapport verbal pour souligner le Mois de l'histoire des Noirs et encourager les membres à participer aux activités qui ont lieu à travers la Ville. Elle fait ensuite le point sur la vaccination contre la COVID-19, le dépistage dans les écoles, et la situation financière de Santé publique Ottawa. Pour terminer, elle aborde la situation locale et l'annonce du gouvernement provincial sur la levée graduelle des restrictions et le retour à un code de couleurs appliqué aux régions.

Elle répond ensuite aux questions des membres du Conseil. Les discussions durent environ 55 minutes. Le Conseil prend ensuite acte du rapport, qui se trouve dans la note de service ci-jointe.

4. LEÇONS TIRÉES DU TRAVAIL EFFECTUÉ DANS LES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE (FSLD) DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

ACS2021-OPH-HPS-0001

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa :

1. **prenne connaissance des leçons tirées du travail effectué dans les foyers de soins de longue durée (FSLD) durant la pandémie de COVID-19, comme décrites dans le présent rapport;**
2. **approuve les recommandations de Santé publique Ottawa visant à améliorer la prévention et la prise en charge des éclosions de maladies infectieuses dans les foyers de soins de longue durée de**

l'Ontario, comme décrites dans le présent rapport;

- 3. demande au président du Conseil de santé d'écrire à la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et d'envoyer une copie au premier ministre de l'Ontario pour leur faire part des recommandations et leur demander de réfléchir à leur mise en œuvre.**

ADOPTÉ

La Dre Etches et Dominique Bremner, gestionnaire de programme des inspections en santé publique, répondent aux questions des membres sur le rapport.

Le Conseil a reçu une (1) observation écrite en lien avec ce point, de :

- M. tOM Trottier, résident

Les discussions durent environ 10 minutes. Le Conseil vote ensuite en faveur des recommandations du rapport.

À environ 18 h 25, avant de passer au prochain point à l'ordre du jour, le Conseil approuve une motion pour poursuivre la réunion après 19 h.

Motion 15/2

Proposée par membre Banham

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de santé approuve la prolongation de la réunion au-delà de 19 h, conformément à l'alinéa 8(1)c) du Règlement de procédure.

ADOPTÉE

- 5. RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 – PRÉPARER L'AVENIR ET**

MIEUX RECONSTRUIRE

ACS2021-OPH-KPQ-0001

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa :

- 1. prenne connaissance des leçons apprises durant la pandémie qui sont décrites dans ce rapport;**
- 2. approuve les recommandations de Santé publique Ottawa visant l'amélioration des secteurs des soins de santé et de la santé publique à la lumière des leçons apprises durant la pandémie qui sont décrites dans ce rapport;**
- 3. demande au président du Conseil de santé de rédiger une lettre au premier ministre de l'Ontario afin de lui transmettre ces recommandations et lui demander qu'elles fassent partie de la politique provinciale ou du cadre réglementaire à venir.**

ADOPTÉ, dans sa version modifiée par la motion 15/3

La Dre Etches présente le point suivant en faisant quelques remarques introductives sur le rapport.

Après les commentaires d'ouverture de la médecin chef en santé publique, le membre Menard présente une motion d'amendement du rapport, afin de demander au gouvernement provincial :

- a) d'exiger que les employeurs de la province garantissent un minimum annuel de cinq jours de congé de maladie payé à leurs employés, après trois mois d'emploi, en modifiant la Loi de 2000 sur les normes d'emploi ou par un autre mécanisme;
- b) d'offrir aux employeurs le financement, les allègements fiscaux ou tout autre soutien nécessaire pour leur permettre d'offrir aux travailleurs de la province un minimum annuel de dix jours de congé de maladie payé en situation d'urgence déclarée liée à une maladie infectieuse, comme la pandémie actuelle de COVID-19.

Le Conseil reçoit ensuite les témoignages de six (6) intervenants du public, et

deux observations écrites, tous en soutien à des congés de maladie payés :

- Michelle Arruda, directrice du secteur d'Ottawa, Unifor
- Sam Hersh, Horizon Ottawa
- Everett Latulippe, résident
- Heather Farrow, résidente
- Laura Sosnow, résidente
- Erin Sirett, résidente
- Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario, Unifor (observation écrite)
- Linda Berry, résidente (observation écrite)

Après avoir entendu les intervenants, les membres du Conseil posent des questions sur le rapport et la motion 15/3, puis votent sur la motion et la modification du rapport. Les discussions sur ce point durent environ une (1) heure.

Motion 15/3

Proposée par le membre Menard

ATTENDU QUE, à l'occasion de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa se penche sur deux rapports de la médecin chef en santé publique d'Ottawa sur les leçons apprises jusqu'à présent de la pandémie de COVID-19, intitulés « Leçons tirées du travail effectué dans les foyers de soins de longue durée (FSLD) durant la pandémie de COVID-19 », et « Réponse à la pandémie de COVID-19 – Préparer l'avenir et mieux reconstruire »; et

ATTENDU QUE les deux rapports soulignent l'importance de rester chez soi si l'on est malade, afin d'éviter la transmission d'une maladie infectieuse comme la COVID-19, et qu'ils s'attardent tout particulièrement à la possibilité pour les travailleurs de rester chez eux en cas de maladie sans crainte de perdre des journées de salaires; et

ATTENDU QUE le rapport intitulé « Réponse à la pandémie de COVID-19 – Préparer l'avenir et mieux reconstruire » avance des arguments autant sanitaires qu'économiques en soutien à des congés de maladie payés pour la main-d'œuvre de la province, et qu'on peut y lire que :

- « La pandémie de COVID-19 a souligné qu'une population en santé et une économie en santé vont de pair et que les différences en

matière de possibilités de revenu et de sécurité d'emploi ont une incidence directe sur la santé des personnes, des familles et des collectivités »;

- **« Certains des travailleurs essentiels d'Ottawa ont des emplois précaires, ce qui limite leur capacité à rester à la maison quand ils sont malades »;**
- **« La présence d'employés malades au travail peut avoir un effet d'entraînement, incluant la transmission de maladies infectieuses, l'augmentation des risques de blessures et la baisse de la productivité, ce qui peut finalement entraîner une augmentation des coûts pour les employeurs »; et**

ATTENDU QUE, outre les avantages économiques d'offrir des jours de congé de maladie payé permettant aux travailleurs malades de rester à la maison et empêchant ainsi la transmission de maladies infectieuses, une telle mesure permet aussi d'éviter les dommages à la réputation et la stigmatisation qui peuvent accompagner une éclosion de COVID-19 en milieu de travail; et

ATTENDU QUE le 15 janvier 2021, les maires des grandes villes de l'Ontario ont publié un communiqué affirmant que « trop de travailleurs de la province doivent choisir entre aller travailler lorsqu'ils sont malades, ou perdre une partie de leur revenu » et exhortant les gouvernements provincial et fédéral à « mettre en œuvre un programme de congés de maladie plus vaste, offrant de meilleures indemnités, et accessible le plus rapidement possible »; et

ATTENDU QUE, bien que le gouvernement fédéral ait mis en place un programme de congé de maladie, celui-ci s'est avéré insuffisant, car :

- **il impose un plafond au montant payable par semaine aux travailleurs;**
- **il fonctionne selon des semaines entières d'absence, et non des jours, et tout travailleur s'absentant moins d'une semaine complète n'y est pas admissible;**
- **il nécessite que les travailleurs déposent une demande, ce qui implique un délai avant réception du paiement, et un risque de voir la demande rejetée; et**

ATTENDU QUE les travailleurs devraient pouvoir s'absenter du travail lorsqu'ils sont malades, sans regard au pourcentage de jours chômés lors d'une semaine donnée, sans que leur maladie ne se limite à deux

semaines dans une année civile, et sans subir de réduction de leur revenu en raison du temps manqué pendant une maladie;

ATTENDU que, à l'exception d'un nombre relativement restreint de secteurs relevant du fédéral, la majorité des milieux de travail sont sous législation provinciale, et qu'il revient donc en premier lieu aux provinces de veiller à faciliter l'accès à des congés de maladie payés pour les travailleurs; et

ATTENDU QUE, lors d'une conférence de presse tenue le 12 janvier 2021, le Dr Adalsteinn Brown de l'Université de Toronto et la Dre Barbara Yaffe, médecin hygiéniste en chef adjointe de l'Ontario, ont indiqué qu'une réponse à la pandémie qui ne repose que sur la restriction des déplacements individuels, sans améliorer les mesures de soutien social, est vouée à l'échec; et

ATTENDU QUE, lors de cette même conférence de presse, la Dre Yaffe a aussi relevé que l'insuffisance des jours de congé de maladie payé représentait pour certains un obstacle à la lutte à la transmission du nouveau coronavirus; et

ATTENDU QUE, lors d'une conférence de presse le 11 janvier 2021, la Dre Eileen de Villa, médecin hygiéniste en chef de Toronto, a également mentionné l'importance des jours de congé de maladie payé pour la protection de la santé des travailleurs, des milieux de travail et de la communauté en général; et

ATTENDU QUE, à sa réunion du 18 janvier 2021, le Conseil de santé de Toronto a approuvé les recommandations demandant au gouvernement de l'Ontario :

- a) d'exiger des employeurs de l'Ontario qu'ils offrent un minimum annuel de cinq jours de congé de maladie payé à leurs travailleurs après trois mois d'emploi, en modifiant la Loi de 2000 sur les normes d'emploi ou par un autre mécanisme;**
- b) d'offrir aux employeurs le financement, les allègements fiscaux ou tout autre soutien nécessaire pour leur permettre d'offrir aux travailleurs de la province un minimum annuel de dix jours de congé de maladie payé en situation d'urgence déclarée liée à une maladie infectieuse, comme la pandémie actuelle de COVID-19; et**

ATTENDU QUE, malgré ces sorties et d'autres appels encore d'experts et de responsables de la santé publique, le gouvernement de l'Ontario n'a

toujours pas annoncé de mesures prévoyant des jours de congé de maladie payés; et

ATTENDU QUE les rapports de la médecin chef en santé publique d'Ottawa font clairement état de la nécessité des congés de maladie payés, et que les recommandations à la province du Conseil de santé d'Ottawa devraient refléter cet appel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de santé d'Ottawa se joigne au Conseil de santé de Toronto pour présenter les demandes suivantes au gouvernement :

- a. exiger des employeurs ontariens qu'ils offrent au moins cinq jours de congé de maladie payés aux travailleurs, après trois mois d'emploi, par le biais de modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* ou d'un mécanisme différent;**
- b. fournir le financement, les allègements fiscaux ou les soutiens financiers nécessaires aux employeurs de façon que tous les travailleurs ontariens puissent obtenir au moins dix jours de congé de maladie payés par année lors de situations d'urgence déclarée liée à une maladie infectieuse, comme la pandémie de COVID-19.**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le président du Conseil de santé intègre ces recommandations dans sa lettre au premier ministre de l'Ontario conformément à la troisième recommandation du rapport intitulé « Réponse à la pandémie de COVID-19 – Préparer l'avenir et mieux reconstruire ».

ADOPTÉE par un vote de dix VOIX AFFIRMATIVES contre une VOIX NÉGATIVE, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (10) : Les membres E. Banham, J. Cloutier, G. Gower, T. Kavanagh, L. Leikin, S. Pinel, P. Tilley, la vice-présidente T. DeGiovanni et le président K. Egli

VOIX NÉGATIVE (1) : Le membre E. El-Chantiry

BILAN DE L'ANNÉE 2020

ACS2021-OPH-KPQ-0002

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa prenne connaissance de ce rapport à titre d'information.

REÇU

POINT SUPPLÉMENTAIRE

7. SOUMISSION DE SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO SUR LES CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2021

ACS2021-OPH-PCS-0001

Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa approuve la soumission de la médecin-chef en santé publique au gouvernement de l'Ontario en réponse aux consultations préalables au budget de 2021, comme le précise le document 1.

ADOPTÉ

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

Motion 15/4

Proposée par membre Banham

Il EST RÉSOLU QUE le rapport intitulé Confirmation de présidence et de vice-présidence, le Rapport verbal du président du Conseil de santé, le Rapport verbal de la médecin chef en santé publique, et les rapports intitulés : Leçons

tirées du travail effectué dans les foyers de soins de longue durée (FSLD) durant la pandémie de COVID-19, Réponse à la pandémie de COVID-19 – Préparer l'avenir et mieux reconstruire, Plan stratégique de Santé publique Ottawa pour 2019-2022 – Bilan de l'année 2020 et Soumission de Santé publique Ottawa au gouvernement de l'Ontario sur les consultations préalables au Budget de 2021, soient reçus et adoptés.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Aucune motion n'exige la suspension des règles de procédure.

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

Aucun avis de motion n'est reporté à une réunion subséquente.

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

Motion 15/5

Proposée par membre Banham

IL EST RÉSOLU QUE le Règlement de ratification (no 2021-1), un règlement municipal du Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa ratifiant les délibérations du Conseil de santé d'Ottawa lors de sa réunion du 8 février 2021, soit lu et adopté.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Aucune demande de renseignements est déposée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil lève la séance à 19 h 28

PROCHAINE RÉUNION

Réunion ordinaire

Le lundi 19 avril 2021 – 17 h

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

PRÉSIDENT DU CONSEIL